



CONSEILS PRATIQUES ET VIE COLLECTIVE

Pour que vos soins se déroulent dans les meilleures conditions possibles et pour le bien-être de tous, nous vous proposons de prendre connaissance des informations, des règles et des devoirs à observer pendant votre séjour. Vous trouverez également toutes les informations qui vous seront utiles sur notre site internet. Nos valeurs de liberté, d'égalité, d'accès aux soins sont régies par notre déontologie.

🔴 **Antécédents, SVP :** La première précaution à prendre pour vous protéger vous-même, c'est de signaler tout antécédent infectieux médical ou post-opératoire : furoncle, rhino-pharyngite, sinusite, abcès dentaire, etc. Ces informations devront être données lors des consultations du chirurgien, du médecin, et de l'anesthésiste avant l'intervention.

🔴 **Du bon usage de la sonnette :** La sonnette est un « outil » à n'utiliser qu'à bon escient en cas de nécessité. Tout abus doit être évité. Les équipes de soins font en sorte que les malades aient le moins possible de raisons d'appeler. Elles essaient de devancer les demandes, en particulier dans le cadre de la lutte contre la douleur en vigueur dans nos établissements. Cependant, ne laissez pas votre douleur s'installer, signalez-la au personnel.

🔴 **Appareils dentaires et auditifs - Hygiène :** Il est fortement conseillé de signaler aux infirmières que vous portez un appareil. Vous pouvez acheter une boîte spéciale pour le déposer, afin d'éviter toute perte ou casse. N'oubliez pas d'ôter les piercings. Vous devez respecter le protocole de douche préopératoire et ne porter ni bijou, ni maquillage, ni vernis à ongles sur les mains et sur les pieds.

🔴 **Accès au bloc :** Les familles n'y ont pas accès. Pour les enfants, le parent peut accompagner jusqu'à la porte.

🔴 **Identitovigilance :** L'identitovigilance a pour but d'anticiper les erreurs et risques qui pourraient découler d'une mauvaise identification du patient. La clinique s'assure donc de l'exactitude des informations vous concernant en vous demandant de présenter obligatoirement un justificatif d'identité (NB : la carte vitale n'est pas une pièce officielle d'identité). A chaque changement d'équipe paramédicale et lors de procédures à risque vos nom, prénom et date de naissance pourront vous être demandés.

🔴 **Médicaments :** Il est interdit d'administrer ou de procurer aux patients des médicaments non prescrits par les médecins de la clinique durant l'hospitalisation. Dans le cas où les patients seraient tenus de prendre des médicaments pour une affection autre que celle qui a motivé leur hospitalisation, ils doivent impérativement en aviser le médecin qui les suit et apporter les ordonnances de leur médecin traitant le jour de la visite pré-anesthésiste et le jour de l'hospitalisation.

🔴 **Service social :** A pour missions d'apporter une aide au patient et à sa famille pour les questions de prise en charge, d'aide à domicile, ou de recherche d'une place dans un établissement adapté. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'équipe soignante.

🔴 **Tabac :** Engagement de l'établissement dans la démarche « lieu de santé sans tabac » : il est strictement interdit de fumer, y compris cigarettes électroniques, dans l'enceinte de l'établissement (intérieur et extérieur).

L'ARRÊT DU TABAC IMPÉRATIF 6 semaines avant l'opération, l'arrêt du tabac permet 2 fois moins de passage en réanimation, 3 fois moins de retard de cicatrisation, 3 fois moins de risque d'infection, 3 fois moins de risque d'accident vasculaire et un séjour hospitalier plus court. Après l'intervention, il est important de ne pas fumer pendant trois mois... et pourquoi pas, d'en profiter pour faire définitivement une croix sur le tabac.

🔴 **Visites :** Les visites sont autorisées, sauf restriction(s) affichée(s) dans le service ou exprimée(s) par le personnel. Certains soins peuvent entraîner des limitations. Les visiteurs

ne doivent pas également, être trop nombreux, faire des visites longues et bruyantes, toucher au matériel médical, s'asseoir sur le lit du patient, ou venir s'ils sont malades.

🔴 **Culte :** Votre clinique est un établissement laïc. Elle peut accueillir un représentant de votre culte, si vous le désirez. Pour les repas, la carte hôtelière présente des plats de substitution si le menu ne vous convient pas.

🔴 **Boissons :** L'introduction de boissons alcoolisées est prohibée dans l'établissement.

🔴 **Chutes :** Il est expressément demandé à nos patients de se munir de pantoufles fermées à semelles antidérapantes et de ne pas se déplacer sans faire appel au personnel soignant en cas de récupération incomplète de l'équilibre.

🔴 **Prestations hôtelières :** En plus des prestations obligatoires, nous pouvons vous proposer toute une gamme de suppléments hôteliers destinés à améliorer votre confort. Leurs tarifs sont annexés dans une fiche se trouvant dans la pochette fournie avec ce livret. Ces prestations font l'objet d'un choix écrit de votre part. Lors du règlement de ces prestations, il vous sera remis une facture. Il est conseillé de vous reporter à votre mutuelle.

🔴 **Dépôt de valeur :** Nous vous recommandons de ne pas venir avec des objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets de valeur non déposés, ainsi que des objets dont la nature ne justifie pas le dépôt (clés, téléphone portable). Nous vous invitons à les confier dès votre arrivée au cadre de santé responsable de votre unité d'hospitalisation. Un inventaire sera dressé en votre présence.

🔴 **Fleurs :** Dans un souci d'hygiène, plantes et fleurs sont interdites dans les cliniques, la terre et l'eau stagnante pouvant contenir des germes pathogènes.

🔴 **Bruits et nuisances :** Chacun doit veiller à respecter l'intimité et la quiétude des patients présents dans l'établissement. Ainsi, nous vous enjoignons à ne pas gêner autrui avec un volume sonore gênant la discrétion nécessaire à un établissement de santé.

🔴 **Images et réseaux sociaux :** Conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles, nous vous informons qu'un personnel, médecin, ou un patient ne peut être enregistré, photographié ou filmé sans son autorisation expresse, libre et éclairée, quels que soient les moyens utilisés, téléphones portables compris. La reproduction de ces enregistrements sur Internet n'est possible qu'avec le consentement de la personne. Toute publication sur internet portant atteinte au secret professionnel, au droit à la vie privée et/ou à caractère diffamatoire à l'encontre du personnel et/ou des médecins de la clinique est susceptible de faire l'objet d'une plainte.

🔴 **Vidéosurveillance :** La clinique peut être dotée de dispositifs de vidéosurveillance sur les parkings et dans certaines zones dans l'établissement. Ces dispositifs ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale. Les enregistrements sont donc détruits dans le délai de conservation fixé par l'autorisation préfectorale, qui ne peut excéder un mois. Votre information est assurée de façon claire et permanente, par exemple au moyen de panneaux apposés à l'entrée des locaux soumis au dispositif de vidéosurveillance. Vous disposez des mêmes droits qu'énoncés dans le paragraphe « protection de vos données personnelles », sauf exception prévues par la Loi.